Politique Tolérance Zéro : Prévention des VSS et Discriminations

AUDIT · CONSEIL · FORMATION

Notre engagement et la marche à suivre pour signaler.



DIOMÈDE CONSULTING

Notre engagement inébranlable pour la sécurité



Exigence Qualiopi

Conforme au référentiel national qualité en vigueur depuis le 1er novembre 2026.

Cadre Légal

Répond aux obligations strictes du Code du travail et du Code pénal.

Périmètre d'action

Prévention et traitement de toute situation pendant la formation.

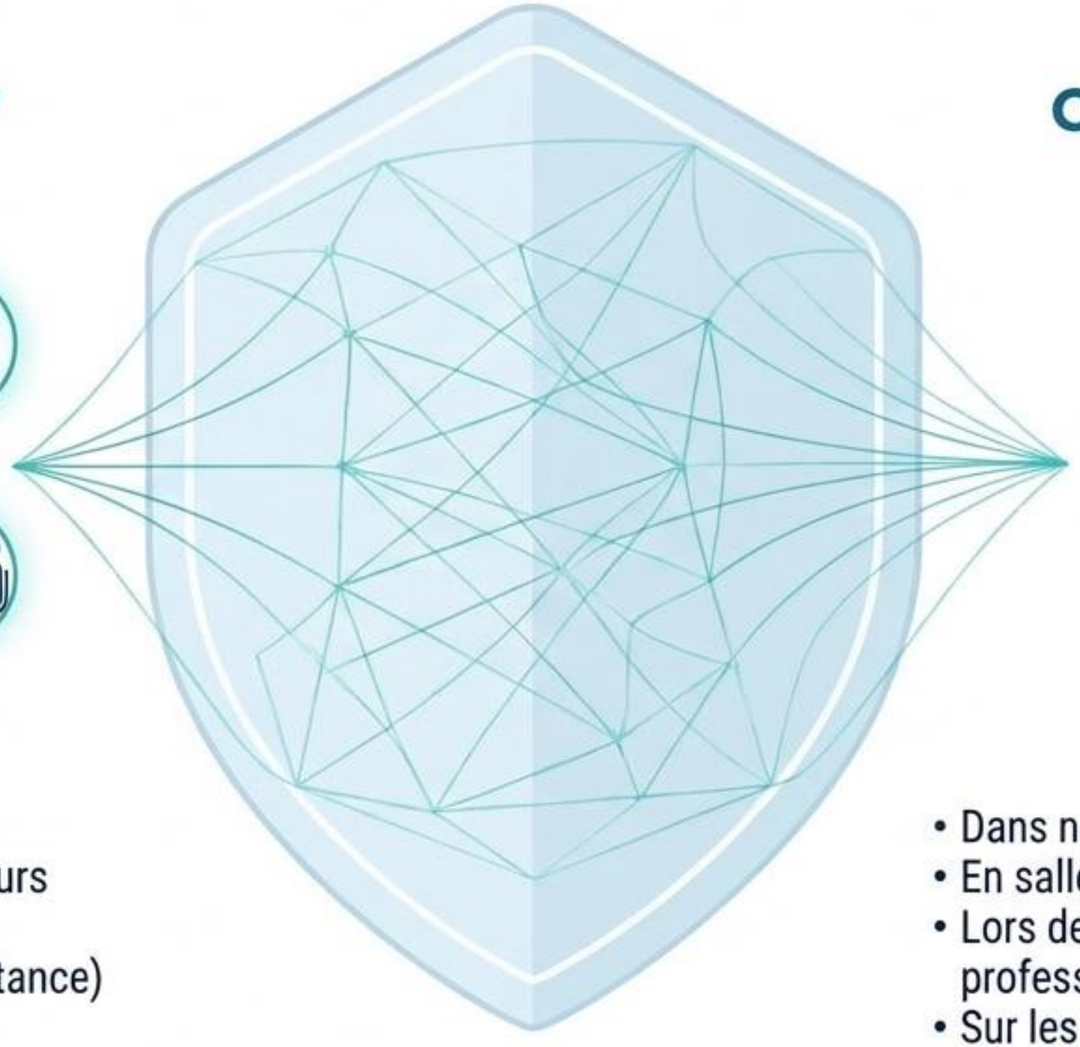
Diomède Consulting applique une tolérance zéro à l'égard des violences sexistes et sexuelles (VSS), du harcèlement et des discriminations. Tout signalement est pris au sérieux, traité sans délai, dans la confidentialité. Toute personne signalant de bonne foi est protégée.

Le périmètre de notre bouclier de protection

Qui est protégé ?



- Nos salariés et dirigeants
- Formateurs, consultants et auditeurs (salariés ou indépendants)
- Apprenants (en présentiel et à distance)
- Clients et leurs collaborateurs
- Candidats à un recrutement



Où s'applique-t-il ?



- Dans nos locaux et sur les sites de nos clients
- En salle de formation et en classe virtuelle
- Lors des déplacements et repas professionnels
- Sur les messageries et réseaux sociaux professionnels

La matrice des comportements proscrits : Violences verbales et psychologiques

Agissement sexiste

Définition
Propos ou attitude lié au sexe portant atteinte à la dignité.

Conséquence
Crée un climat hostile, dégradant ou humiliant.

Harcèlement sexuel

Définition
Propos/comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés et imposés.

Gravité
Pression grave, même unique, pour un acte sexuel. Le harcèlement « d'ambiance » est également sanctionné.

Harcèlement moral

Définition
Agissements répétés dégradant les conditions de travail ou de formation.

Conséquence
Atteinte à la dignité ou à la santé de la victime.

La matrice des comportements proscrits : Violences physiques, systémiques et numériques

Agression sexuelle et viol

Définition
Tout acte sexuel non consenti.

Attention
Le silence ou l'absence de réaction ne valent pas consentement.

Attention
Un lien hiérarchique, pédagogique ou commercial ne vaut pas consentement.

Discrimination

Définition
Traitement défavorable fondé sur des critères interdits par la loi.

Critères
Sexe, orientation sexuelle, identité de genre, origine, handicap, etc.

Cyberviolence

Définition
Les mêmes faits (harcèlement, sexisme, discrimination) commis en ligne.

Canaux
Messages, chat de classe virtuelle, réseaux sociaux, envoi d'images.

Protocole d’urgence absolue

Vous êtes en danger immédiat ? Mettez-vous en sécurité.
Aucune démarche interne ne doit retarder l’appel aux secours.

17
(Police)

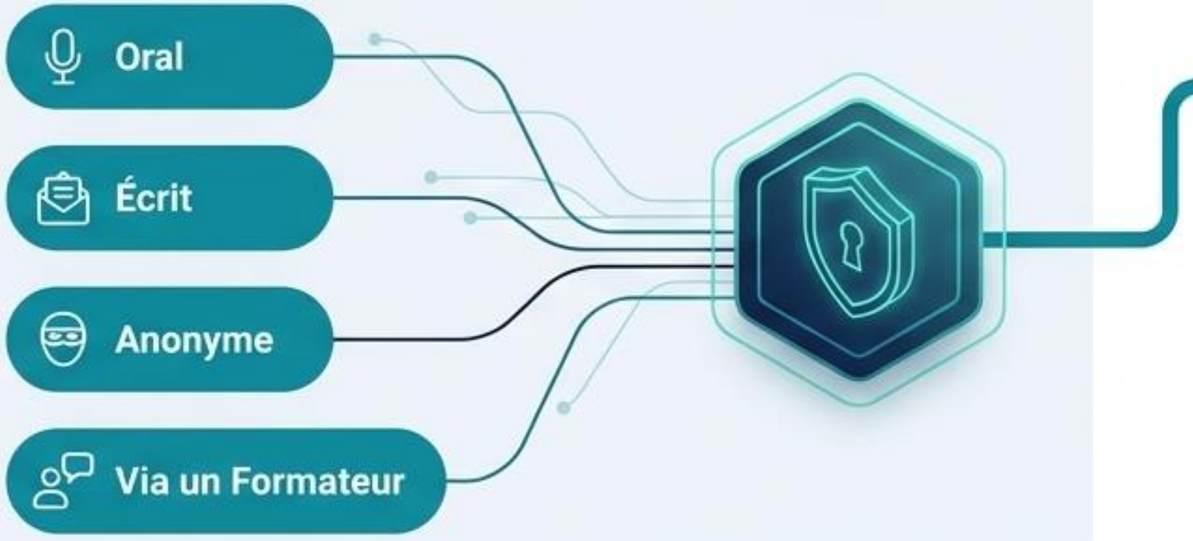
112
(Urgences Europe)

114
(Urgences par SMS)

Le mécanisme de signalement interne

Le principe

Vous êtes victime ou témoin ? Signalez. Par le canal de votre choix (oral ou écrit), y compris de façon anonyme. Tout formateur ou consultant recevant une alerte la transmet le jour même au référent.



RÔLE : RÉFÉRENT VSS ET HARCÈLEMENT

Nom : Christian Belpaire

Téléphone : 03 61 45 43 60
Mobile : 06 77 52 80 00
E-mail : contact@diomede-consulting.com

Objet conseillé : « Signalement confidentiel »

Phase 1 : Déploiement du bouclier immédiat



Accusé de réception

Délai : 24 h ouvrées

Action : Ouverture d'un dossier confidentiel et rappel de vos droits.

Entretien d'écoute

Délai : 48 h

Action : Écoute sans jugement ; compte rendu relu et validé par vous.

Mesures de protection

Délai : 48 h

Action : Éloignement, changement d'intervenant ou de groupe, passage à distance, suspension de mission.

Garantie : Jamais au détriment de la victime.

Phase 2 : Enquête et résolution



Qualification des faits

Délai : 5 jours ouvrés

Action : Analyse par le référent et la direction ; décision d'ouvrir une enquête.

Enquête

Délai : 1 mois (objectif)

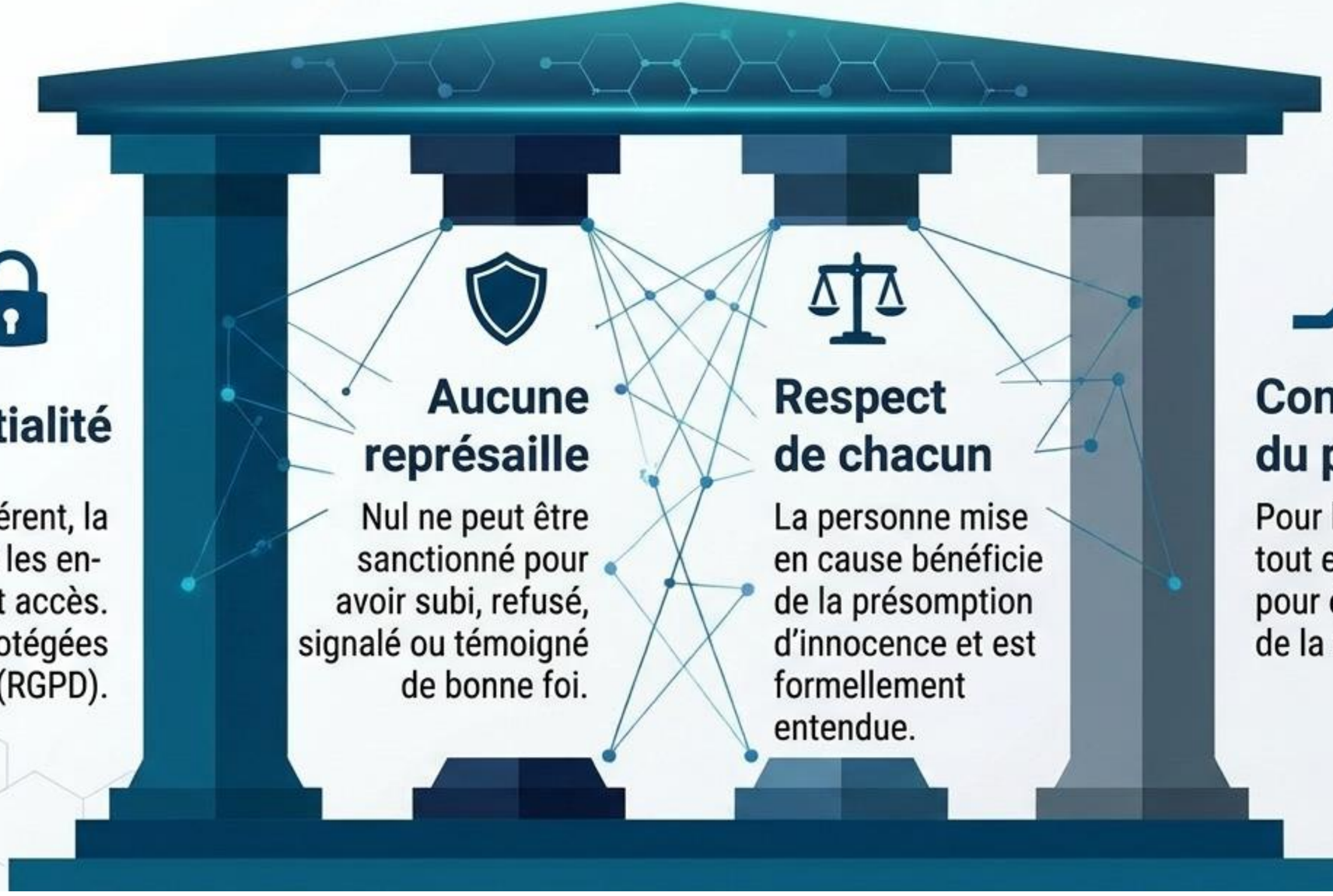
Action : Enquête contradictoire (victime, personne mise en cause et témoins entendus). Intervention d'un tiers externe si nécessaire.

Décision et clôture

Délai : À l'issue

Action : Sanction ou mesures adaptées au statut de l'auteur. Information des personnes concernées. Suivi à 1 et 3 mois.

Les quatre garanties inviolables



Confidentialité

Seuls le référent, la direction et les en-enquêteurs y ont accès. Données protégées (RGPD).

Aucune représaille

Nul ne peut être sanctionné pour avoir subi, refusé, signalé ou témoigné de bonne foi.

Respect de chacun

La personne mise en cause bénéficie de la présomption d'innocence et est formellement entendue.

Continuité du parcours

Pour les apprenants, tout est mis en œuvre pour éviter l'abandon de la formation.

La co-responsabilité en sous-traitance

Le Contexte : Lors d'interventions pour un organisme de formation donneur d'ordre ou une entreprise cliente, deux structures sont responsables de la sécurité.



Le Verrou de Sécurité

Pour qu'**aucun signalement ne se perde**, Diomède Consulting signe un **engagement réciproque de signalement et de traitement des VSS**, annexé au contrat de sous-traitance. (Exigence de traçabilité Qualiopi).

Un **signalement** peut être adressé **indifféremment** au référent de Diomède ou à celui de l'organisme donneur d'ordre. Il sera traité.

Le flux d'action conjointe : Qui fait quoi ?

Rôle Diomède

- **Désignation nominative** du référent.
- **Information croisée** : Informe le client sous 24 h ouvrées de tout fait.

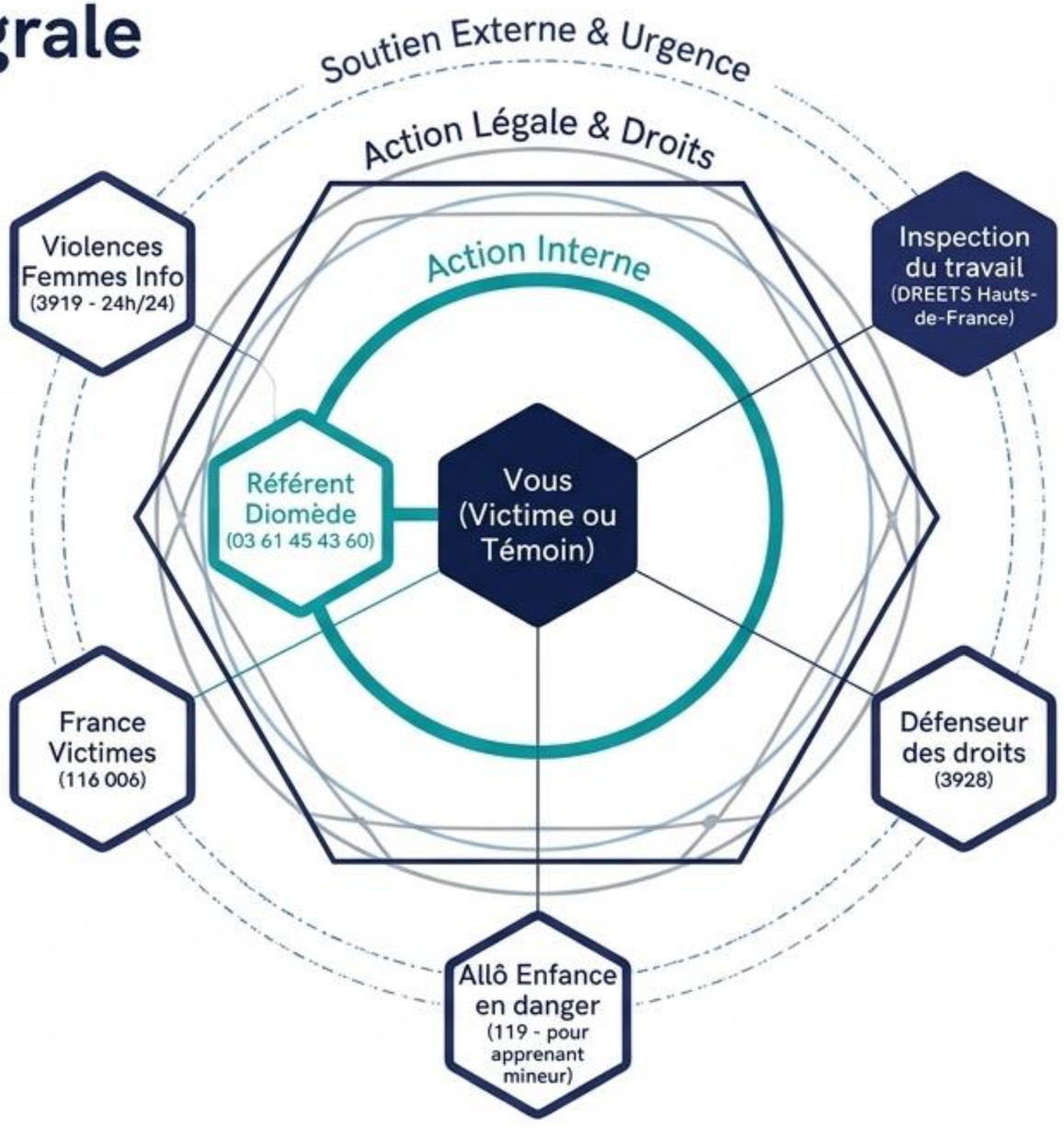
Actions Conjointes

- **Mesures conservatoires :** Décidées en concertation immédiate.
- **Confidentialité :** Transmission restreinte des infos, avec l'accord de la victime.
- **Traçabilité** : Bilan partagé lors de la revue de prestation.

Rôle Client / Employeur

- **Désignation nominative** du référent côté client.
- **Information croisée** : Informe Diomède sous 24 h ouvrées.
- **Enquête** : Conduite par l'employeur dont dépend la personne mise en cause.

L'écosystème de protection intégrale



La pérennité de notre dispositif



La prévention des violences et discriminations n'est pas un document figé,
c'est une vigilance de chaque instant.

Ce document est une synthèse de notre politique.
Le protocole interne complet (comprenant la procédure détaillée, l'évaluation des risques et les indicateurs de suivi) est disponible sur simple demande auprès de notre référent.

Ce protocole fait l’objet d’une revue et d’une amélioration continue chaque année.